

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie les documents formant l'ensemble des arrangements qui viennent d'être conclus entre la France et l'Italie.

A la suite de la convention, nous trouvons les pièces suivantes :

DÉCLARATION.

Aux termes de la convention du 15 septembre 1864 et du protocole annexe, le délai pour la translation de la capitale du royaume d'Italie avait été fixé à six mois à dater de ladite convention, et l'évacuation des États romains par les troupes françaises devait être effectuée dans un terme de deux ans à partir de la date du décret qui aurait ordonné la translation.

Les plénipotentiaires italiens supposaient lors que cette mesure pourrait être prise en vertu d'un décret qui serait rendu immédiatement par S. M. le roi d'Italie. Dans cette hypothèse, le point de départ des deux termes fut presque simultané, et le gouvernement italien aurait eu, pour transférer sa capitale, six mois jugés nécessaires.

Mais, d'un côté, le cabinet de Turin a pensé qu'une mesure aussi importante réclamait le concours des Chambres et la présentation d'une loi ; de l'autre, le changement du ministre italien a fait ajourner du 5 au 24 octobre la réunion du Parlement.

Dans ces circonstances, le point de départ primitivement convenu ne laisserait plus un délai suffisant pour la translation de la capitale.

Le gouvernement de l'Empereur, désireux

de se prêter à toute combinaison qui, sans altérer les arrangements du 15 septembre, serait propre à en faciliter l'exécution, consent à ce que le délai de six mois pour la translation de la capitale de l'Italie commence, ainsi que le délai de deux ans pour l'évacuation du territoire pontifical, à la date du décret royal sanctionnant la loi qui va être présentée au Parlement italien.

Fait double à Paris, le 3 octobre 1864.

Signé : DROUYN DE LHUYS.
 NIGRA.

Dépêche de S. Exc. le ministre des affaires étrangères au baron de Malaret, à Turin.

Paris, le 23 septembre 1864.

Monsieur le baron, vous savez que le gouvernement de l'Empereur s'est décidé à entrer dans un arrangement avec le cabinet de Turin pour déterminer les conditions auxquelles pourrait être effectuée l'évacuation de Rome par nos troupes.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte de la convention qui a été signée à cet effet, le 15 de ce mois, entre les plénipotentiaires de S. M. le roi d'Italie et moi : cette convention a reçu les ratifications de l'Empereur et du roi Victor-Emmanuel.

Je crois utile de rappeler brièvement quelques-unes des circonstances qui ont précédé la conclusion de cet acte important, et de vous indiquer en même temps les motifs qui ont déterminé le gouvernement de l'Empereur à se départir de la fin de non-recevoir qu'il avait dû opposer jusqu'ici aux suggestions du gouvernement italien.

Appelé à m'expliquer au mois d'octobre 1862 sur une communication du cabinet de Turin qui, en affirmant le droit de l'Italie sur Rome, réclamait la remise de cette capitale et la déposition du saint-siège, j'ai dû refuser de le suivre sur ce terrain et déclarer, au nom de l'Empereur, que nous ne pouvions nous prêter à aucune négociation qui n'aurait pas pour objet de sauvegarder les deux intérêts qui se recommandent également à notre sollicitude en Italie, et que nous étions bien décidés à ne pas sacrifier l'un à l'autre. Après avoir franchement exposé ainsi à quelles conditions il nous serait possible de prendre en considération les propositions qu'on croirait devoir nous faire ultérieurement, nous avons ajouté qu'on nous trouverait toujours prêts à les examiner, quand elles nous paraîtraient de nature à nous rapprocher du but que nous voulions atteindre. C'est dans cet esprit que nous avons accueilli les diverses ouvertures qui nous ont été faites depuis, bien qu'elles ne répondissent pas assez complètement à nos intentions pour servir de base à un arrangement acceptable.

Nous suivions en même temps, avec un grand intérêt, les progrès qui se manifestaient dans la situation générale de l'Italie. Le gouvernement italien comprimait avec résolution et persévérance les passions anarchiques, déjà affaiblies par l'effet du temps et de la réflexion.

Des idées modérées tendaient à prévaloir dans les meilleurs esprits et à ouvrir la voie à des tentatives sérieuses d'accommodement. C'est dans ces circonstances favorables que le gouvernement du roi Victor-Emmanuel s'est

décidé à une grande résolution. Préoccupé de la nécessité de donner plus de cohésion à l'organisation de l'Italie, il nous a fait part des motifs politiques, stratégiques et administratifs qui le déterminaient à transférer sur un point plus central que Turin, la capitale du royaume.

L'Empereur, appréciant toute l'importance de cette résolution, et tenant compte à la fois des considérations que je viens de rappeler et des dispositions plus conciliantes manifestées par le cabinet de Turin, a pensé que le moment était venu de régler les conditions qui lui permettraient, en assurant la sécurité du saint-père et de ses possessions, de mettre fin à l'occupation militaire des États romains. La convention du 15 septembre répond, selon nous, à toutes les nécessités de la situation respective de l'Italie et de Rome. Elle contribuera, nous l'espérons, à hâter une réconciliation que nous appelons de tous nos vœux et que l'Empereur lui-même n'a cessé de recommander dans l'intérêt commun du saint-siège et de l'Italie.

Aussitôt que le progrès de la négociation a permis d'en espérer le succès, j'ai eu soin de faire part à la cour de Rome des considérations auxquelles nous avons obéi dans cette circonstance, et j'ai adressé à l'ambassadeur de Sa Majesté la dépêche dont vous trouverez ci-joint copie. Je me suis empressé de lui annoncer la signature de la convention et de lui en faire connaître les clauses, pour qu'il en informe le gouvernement de Sa Sainteté.

J'espère que la cour de Rome appréciera nos motifs et les garanties que nous avons stipulées dans son intérêt. Si, au premier

PROLETON.

L'ILE DES CYGNES.

(Suite.)

IV.

Dix heures sonnaient lorsque Hermann parut chez sa cousine. Aurélia venait de chanter. Elle avait une voix magnifique, voix de mezzo-soprano ; on la criait d'applaudissements qui ne manquaient pas de sincérité. Au salut que lui adressa son cousin, elle ne répondit qu'avec une distraction affectée. Il était aisé de voir qu'elle lui en voulait de sa tardive arrivée. Il comprit, mais il ne se sentit pas en humeur de discuter. Il alla s'asseoir solitairement dans un angle du salon, tandis que des amateurs de première main, comme il y en a tant en Allemagne, commentaient l'exécution d'un *quintetto* d'Haydn. Cette musique délicate, spirituelle, touchante, acheva de lui faire oublier le froid accueil d'Aurélia. A toute cette charmante mélodie son imagination se complut à rêver, comme en un tableau d'opéra, l'île du lac de St. Pétersbourg, les deux cygnes familiers, la cabane au toit de joncs, la petite barque blanche et Wilhelmine.

Aurich. Il s'absorba même si profondément dans la contemplation intérieure de cette harmonieuse fantaisie, qu'il eut bientôt l'apparence d'une statue de la méditation. Sa cousine ne le perdait pas de vue à la dérobée ; elle attribua d'abord son attitude immobile et pensive à un sentiment de tristesse et de jalousie, causé par la froideur qu'elle lui avait montrée et par les hommages dont elle venait d'être acablée à l'envi. Mais elle était trop perspicace pour demeurer longtemps la dupe d'une telle erreur. Une violente anxiété secoua son esprit.

— Se repentirait-il de l'ouverture qu'il m'a faite hier ? réfléchissait-elle en assombrissant l'éclat de sa physionomie. Songerait-il à m'échapper ? C'est étrange ! J'ai comme un pressentiment qu'il ne pense plus même à moi.

Le quintetto fini, après avoir complimenté et remercié les exécutants, elle se débarrassa de quelques fats qui voletaient autour d'elle, et s'assit brusquement à côté d'Hermann, qui tressaillit comme s'il se réveillait en sursaut. En ce moment un violoncelle élevait au milieu d'un profond silence ses accents pour ainsi dire humains, entonnant le prélude d'une délicieuse *Réverie* de Batta.

— Pourquoi êtes-vous arrivé si tard ? demanda la

jeune veuve à voix basse et d'un ton sec à Hermann.

Celui-ci se troubla d'abord légèrement ; puis, au milieu des applaudissements qui saluaient le violoncelliste, il répondit avec calme qu'il avait été à l'île des Cygnes, où l'orage l'avait surpris. Les grands yeux noirs d'Aurélia se remplirent d'étonnement.

— Mais il était convenu, reprit-elle, que nous ne nous y rencontrerions que demain. A quoi bon y être allé aujourd'hui ? Je ne comprends pas votre fantaisie.

Sa voix, néanmoins, s'était sensiblement adoucie. Elle venait d'imaginer, en effet, que son cousin s'était rendu à l'île, non par un sentiment de poétique réminiscence, et qu'il avait pris plaisir à revoir la petite solitude où la veille ils s'étaient réfugiés tous deux. Mais la pensée de ce madrigal ne vint même pas à l'esprit d'Hermann. Il se contenta de répondre prosaïquement qu'il avait fait une simple promenade sur l'eau, et qu'il était entré dans le bassin de l'île pour se reposer quelques instants. Une si insignifiante excuse n'était pas de nature à calmer le dépit et les inquiétudes d'Aurélia. Mais elle n'était pas encore assez sûre de son empire pour heurter trop violemment de front la timidité naturelle de son cousin.

Les caractères doux et mélancoliques ne sont pas les plus patients aux reproches. Elle eut soin d'atténuer progressivement les siens, jusqu'à ce qu'enfin elle en arrivât à murmurer d'une voix de victime résignée :

— Ah ! mon ami, je redoute sérieusement que vous ne fassiez pas un époux modèle ! Peut-être un jour me repentirai-je de vous avoir accordé ma main !

En formulant ces deux phrases empreintes d'un si incomparable machiavélisme, elle achevait de dégainer l'une de ses mains, et la tendait avec une superbe bouderie à Hermann, étourdi par l'imprévu de cet incident. A vrai dire, il était à mille lieues de la demande en mariage qu'il avait faite la veille. Aussi ne saisit-il pas bien du premier coup la véritable signification des paroles et du geste de sa cousine. Un rayon d'intelligence, jaillissant soudain du fond de sa mémoire, éclaira aussitôt toute sa situation. Il fut contraint de s'avouer qu'il avait bien et dûment provoqué l'action de sa cousine, et qu'à moins de se couvrir des apparences d'une ridicule versatilité, il lui était impossible de se dérober à une union qu'il avait lui-même sollicitée vingt-quatre heures auparavant avec une certaine ardeur. Il est des faits qui engagent en dépit de soi-même. Une fois qu'on s'est placé sur une pente, la logique,

abord, elle était disposée à voir d'un œil peu favorable les arrangements que nous venons de conclure avec une puissance dont la séparation encore le souvenir de récents griefs, la signature de la France lui donnera du moins, nous n'en doutons pas, la certitude de la loyale et sincère exécution des engagements du 15 septembre.

Agréé, DE LUYTS.

La population de Turin paraît se résigner peu à peu aux sacrifices inévitables qui l'attendent; le programme qui a accompagné la proclamation officielle du nouveau ministère a calmé l'inquiétude et l'agitation des esprits dans les provinces. Le Parlement ne sera pas dissous; il demeure convoqué pour le 24 octobre, et rien ne fait prévoir avant cette époque des complications de nature à entraver la marche du cabinet La Marmora.

Le parti de l'action en Italie n'accepte pas aussi complètement qu'on voudrait le faire croire la convention du 15 septembre.

Voici une lettre qu'un des chefs de ce parti, à Naples, vient d'adresser au journal ministériel la *Patria*, au sujet du meeting tenu dernièrement dans cette ville :

« Naples, 29 septembre 1864.

» Monsieur le directeur,

» Je dois protester, au nom de tous mes amis politiques qui ont pris part à la réunion populaire d'hier, contre l'assertion contenue dans votre journal. « que tous les orateurs » avaient approuvé la convention française. »

» Afin de vous prouver le contraire, je viens vous transcrire ce que j'ai dit dans cette réunion :

« J'ai vu dans ce traité trois faits très-douloureux : 1° la reconnaissance du pouvoir temporel du pape; 2° la renonciation à Rome; 3° l'abandon de la Vénétie. »

» G. RICCIADI,
» député au Parlement. »

Mazzini désapprouve hautement la convention. Le *Popolo d'Italia*, organe du parti d'action, à Naples, et autres journaux de la même nuance, publient une lettre de l'implacable ennemi de l'ordre et de la liberté dans laquelle on trouve les passages suivants :

« La convention du 15 septembre trahit les déclarations du Parlement, trahit les déclarations du gouvernement si souvent répétées par les ministres qui ont succédé à Cavour, trahit enfin les déclarations des plébiscites, qui ont formé le royaume d'Italie.

» Plébiscites, gouvernement, Parlement, nation ont décrété que l'Italie serait une et que Rome en serait la capitale. La convention détruit ce pacte collectif, reconnaît, en acceptant les conditions, le droit de l'invasisseur étranger sur Rome et sur nous; si le gouvernement l'exécute, elle décrète le féodalisme,

Rome livrée dans deux ans à une lutte féroce sans issue, l'Italie forcée à y assister immobile, Aspromonte en permanence. Si le gouvernement ne l'exécute pas, elle décrète le déshonneur de la nation, la guerre avec la France pour la violation des traités librement sanctionnés, l'incrédulité de l'Europe à l'égard de toute promesse ultérieure de l'Italie.

» Quant aux tristes conséquences politiques, elles seront toutes pour nous. Dans deux ans, le mécontentement augmenté, les traces visibles d'une crise, la menace inévitable des républicains, donneront à Louis-Napoléon un ample prétexte de dire au gouvernement : « Les circonstances ont changé; vous étiez forts lorsque j'ai promis, aujourd'hui vous êtes faibles et hésitants. Je voulais rendre Rome à elle-même, je ne puis pas la rendre aux masses révolutionnaires. » MAZZINI.

Le cercle démocratique de Livourne a accepté la résolution suivante :

« L'exécution de la convention franco-italienne déchirerait de la manière la plus déplorable le lien d'unité entre la dynastie piémontaise et le peuple italien, et il déclare protester contre tout acte quelconque fait en faveur et dans l'esprit de cette convention. »

La conférence s'est réunie, samedi, à Vienne.

D'après la *Presse*, les Danois se montreraient résignés, et on ne douterait plus, dans les cercles compétents, de la prochaine conclusion de la paix. D'après la *Nouvelle presse libre*, la conférence aurait été saisie dans la même séance du projet de liquidation proposé par les Danois, qui avait déjà été communiqué confidentiellement.

Nos informations particulières contredisent la première partie de la note du journal autrichien; elles nous montrent, en effet, les Danois disputant pied à pied ce qu'on veut leur arracher par le droit de la force, et rien ne fait pressentir que la conclusion de la paix soit prochaine.

Le czarewitch avait tenu à faire connaître lui-même ses sentiments à la princesse Dagmar. Une entrevue lui a donc été ménagée avec elle dans le parc de Bernstorff pendant la promenade de la famille royale danoise, et c'est au retour de cette promenade que le mariage a été déclaré. Le roi Christian, ne se sentant pas de joie, aurait voulu donner immédiatement à cette nouvelle toute la publicité possible, mais on lui a fait remarquer qu'il était plus convenable d'attendre, pour lui donner le caractère officiel, la réponse de l'empereur de Russie à la lettre qui lui a été sur-le-champ adressée. M. Bluhun affecte de réduire cet événement aux proportions d'un

acte de famille afin d'atténuer l'effet qu'il doit produire dans le pays.

Une dépêche de Vienne fait pressentir que les conférences douanières de Prague seront reprises, au premier jour, en vue de la conclusion d'un traité de commerce entre l'Autriche et le Zollverein, et que les plénipotentiaires de la Bavière et de la Saxe y prendront part.

Les négociations ouvertes par le plénipotentiaire portugais avec le gouvernement chinois, ont été rompues; ce plénipotentiaire a quitté la Chine, et les deux parties ont respectivement fait parvenir leurs protestations aux représentants des puissances européennes; formalité d'adoption nouvelle en ce qui concerne du moins le gouvernement chinois.

La campagne de Damas est toujours abandonnée aux désordres et aux incursions des pillards. Un convoi a été enlevé sur la route de Beyrouth, et les autorités ottomanes ne montrent point l'énergie nécessaire au rétablissement de la tranquillité. Les tribus du Hauran ont résolu de se refuser aux mesures de conscription.

L'aman a été accordé aux émirs Harfouch.

Le courrier de la Havane, arrivé samedi, a apporté des nouvelles de Matamoras qui confirment ce qu'a dit le télégraphe au sujet de la mauvaise situation et du quasi-anéantissement des juaristes au Mexique.

On dit que le 20 dernier s'est embarquée à la Boca del Rio, en destination pour la Nouvelle-Orléans, la famille de Benito Juarez. Celui-ci s'est rendu dans le désert dans le but de traverser le Rio-Bravo, pensant que, de ce côté, personne ne pourrait l'inquiéter. Son intention était de s'embarquer ensuite sur un navire américain pour le transporter ainsi à la Nouvelle-Orléans.

Une autre lettre annonce que Juarez, déguisé, a pu tromper la surveillance de Cortina à Matamoras, et que, le 20, il s'est embarqué avec sa famille à bord d'un vapeur de transport des Etats-Unis. Quelle que soit la véritable de ces deux versions, il paraît hors de doute que Juarez a quitté le territoire mexicain.

L'arrivée du duc de Magenta en Algérie a imprimé un nouvel élan aux opérations militaires entreprises dans le but de réduire à une entière soumission les tribus révoltées.

Nous apprenons, par les journaux d'Alger du 5 octobre, que la colonne Lacroix a battu, le 30 septembre et le 2 octobre, les révoltés de Bou-Saada et de la subdivision d'Aumale. L'oncle de Bou-Mamza a attaqué, le 30, avec 1,500 hommes, le général Jolive, qui l'a repoussé. Les pertes ont été considérables. Les Français ont eu 86 tués.

Le général Deligny a commencé ses opérations le 2 octobre.

On sait qu'une grande partie des ouvriers mineurs du Staffordshire, en Angleterre, se sont mis en grève et refusent de travailler si leurs maîtres n'adhèrent pas aux conditions qu'ils ont posées. Cette situation présente en ce moment un caractère de gravité qui inspire des inquiétudes pour l'industrie et pour l'ordre public.

Voici, au reste, ce qu'on écrit de Londres le 8 octobre :

La grève est devenue plus inquiétante que jamais dans le Staffordshire. Lord Leigh, lord-lieutenant du Warwickshire, a fait tous les efforts possibles pour mettre tout le monde d'accord et amener les délégués des mineurs à reprendre leur travail pour un mois, aux conditions offertes par les maîtres.

Sa Seigneurie a commis l'inconséquence de proposer 10 livres à l'un de ces délégués pour qu'il ne fit aucune opposition à cette proposition.

Un meeting public s'est réuni hier à Oldbrun; plus de 4,000 mineurs y assistaient. La conduite de lord Leigh a soulevé la plus violente indignation, et les délégués ont déclaré qu'ils ne voulaient plus avoir aucune communication avec les maîtres. En conséquence, il a été convenu que la grève continuerait jusqu'à ce que les maîtres publient leurs conditions dans le journal de Birmingham.

Une motion, présentée à l'effet de déclarer que la tentative de corruption faite par lord Leigh sur un des délégués est une insulte pour les mineurs de la Grande-Bretagne, a été adoptée à l'unanimité et au milieu d'acclamations enthousiastes.

Le président du meeting a dit qu'il allait se rendre à Birmingham dans l'après-midi, pour acheter de nouveaux tambours et des sifflets.

Que tout le monde, a-t-il dit, se tienne prêt à agir chaque matin de la semaine prochaine, et nous donnerons à nos amis une sérénade de la bonne façon; ce qui signifie que les ouvriers en grève vont contraindre ceux qui travaillent encore à quitter leurs ateliers, et qu'ainsi toute production va se trouver arrêtée.

Dans une lettre publiée par le *Daily Post*, de Birmingham, les ouvriers déclarent qu'ils sont résolus à résister jusqu'à la mort.

Ce qui prouve que les choses en sont à un point vraiment sérieux, c'est que ces hommes qui déjà ont enduré de grandes privations, de cruelles souffrances, ne paraissent aucunement disposés à céder. Le crédit des boutiquiers est à peu près épuisé et cela augmentera encore les difficultés du moment. La population du voisinage attend les événements dans une inquiétude extrême, et les habitants de Birmingham ont obtenu des autorités la

aussi bien que la force d'attraction, vous défend de vous arrêter. Il faut une grande énergie ou une grande insouciance pour s'affranchir des conséquences d'une démarche où notre destinée tout entière est inconsidérément mise en question. Or, Hermann avait en même temps une âme faible et une conscience scrupuleuse. Après quelques moments d'hésitation, il soumit les répugnances de son cœur à ce qu'il croyait être son devoir; il pressa le bout des doigts de sa cousine et la remercia par un mouvement de tête destiné plus encore à cacher son trouble qu'à signaler sa reconnaissance. Aurélia ne s'y méprit point.

— Qu'a-t-il donc? se demanda-t-elle avec une sourde colère. Pourquoi ce changement subit? sur quel fil électrique a-t-il couru? Hier je tenais son cœur en mon pouvoir; aujourd'hui, ce cœur s'est enfui au bout du monde. O instabilité! mais que m'importe! Si le cœur d'Hermann est mobile, sa parole du moins ne l'est pas, et j'ai sa parole, c'est l'essentiel.

Un sourire de caméléon, tour à tour rose et pâle, éclatant et sombre, glissa sur les lignes sinuées et légèrement contractées de son beau visage. Un observateur pénétrant eût découvert là le mélange

expressif de la joie et du dédain, de la cupidité satisfaite et d'une vengeance projetée vaguement.

La soirée musicale se terminait par un septuor concertant sur des motifs tirés du *Freyschutz*, de Weber. Aurélia reçut bientôt les adieux de ses invités. Retenu par elle, seul Hermann restait encore, lorsque Savarus entra.

— Mille pardons, belle dame, dit-il; je me présente un peu tard, mais je n'ai point voulu passer devant votre demeure, dont les bougies ne sont pas éteintes, sans vous offrir mes excuses. Il m'est tombé ce soir tant de malades, que leur encombrement m'a complètement barré le chemin pour venir à votre concert. Maudite profession que la mienne, où le plaisir que l'on espère dépend du premier imbécile venu à qui il convient de s'affaiblir d'une angine, d'une pleurésie ou d'une luxation. Jugez si j'enrageais, moi qui adore la musique, surtout celle qu'on fait chez vous, aimable mezzo-soprano! Je me suis pourtant diablement dépêché d'expédier mes infirmes, au risque de les envoyer dans l'autre monde. Mais, au moment où je me croyais libre, voilà que le major Ornulf me fait enlever au passage par un valet, et me supprime brutalement la fin de votre soirée musicale, sur laquelle je comptais si

bien. Que Belzébuth le trépane pour l'ennui qu'il m'a causé!

— Le major est-il donc malade? demanda Aurélia.

— Lui? Est-ce qu'un homme de sa trempe est jamais malade? Il est trop impassible pour déranger d'une manière inquiétante le jeu naturel de son organisme. Je ne connais qu'un cas où sa santé risquerait de s'altérer: s'il perdait la belle fortune qu'il a... gagnée.

— Gagnée... Vous dites ce mot-là bien singulièrement, cher docteur.

— Je le dis comme je le sens, belle dame, et je vois bien à votre sourire railleur que vous le sentez comme je le dis. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que le major se porte à merveille, car on ne lui a rien volé.

— Alors vous avez été mandé pour sa pupille, Wilhelmine Aurich?

En entendant prononcer le nom de la jeune fille, Hermann, appuyé en ce moment contre le marbre de la cheminée du salon, ferma brusquement un album qu'il feuilletait.

— Pour sa pupille, en effet, répondit Savarus. Il paraît qu'à la suite de quelques sévères remontran-

ces, elle a eu une crise nerveuse. Lorsque je suis arrivé, elle était évanouie. J'ai eu toutes les peines du monde à la ramener au sentiment. La malheureuse! dans l'état où elle est il suffirait peut-être d'une seconde crise de ce genre pour la tuer. Je l'ai signifié à son tuteur.

— Il est donc brutal avec elle?

— Je n'en crois rien. Mais cette enfant a de singulières manies, manies dangereuses, qu'il s'efforce de lui faire perdre. Au lieu de se tenir dans la souate, comme je le lui prescrivis sans cesse, elle va le soir sur l'eau; elle rame à en perdre haleine; puis elle s'attarde imprudemment dans l'île, où elle joue avec les cygnes et les bœufs de gâteaux. Cet excellent Ornulf, qui craint de la perdre trop vite, lui adresse naturellement, lorsqu'elle rentre tard, des reproches mérités. Seulement, je soupçonne que cette fois il a un peu manqué de prudence et de mesure. Qu'il y prenne garde dans son intérêt!

— Est-il bien vrai, docteur, qu'elle soit phthisique?

— Si vrai, que je doute fort qu'elle voie les premières pousses du printemps prochain. Un accident qui l'enlèverait tout-à-coup ne ferait, en réalité, qu'anticiper de quelques mois sur l'issue inévitable

promesse que la force armée protégerait les propriétés si l'ordre vient à être troublé.

Le correspondant spécial du *Phare de la Loire* lui écrit ce qui suit, en date de Paris, 8 octobre :

Quand je vous parlais, ces jours derniers, de la crise monétaire et commerciale, tout ce que j'en disais s'appliquait à l'Angleterre seulement; aujourd'hui le mal a gagné la France et la crise sévit ici avec presque autant d'intensité que de l'autre côté du détroit. On signale à Paris plusieurs grosses faillites, on en signale au Havre, à Marseille; l'encaisse de la Banque a diminué de six millions depuis avant-hier et il est question d'élever le taux de l'escompte. On croit que la Banque d'Angleterre en portera lundi à 10 0/0.

L'Allemagne ne jouit pas d'une situation meilleure; des places sur lesquelles l'argent est toujours facile à trouver à 5 et 4 0/0, n'ont presque plus de numéraire aujourd'hui, quoiqu'elles se défendent contre les demandes d'argent en le faisant payer 6 et 7 0/0.

Je voudrais pouvoir vous dire qu'on entrevoit la fin prochaine de cette crise générale, mais en vérité je ne le puis; on craint au contraire qu'elle ne s'aggrave vers la fin de ce mois, car les besoins des colonies et des Indes orientales nécessiteront dans quelques jours une exportation de numéraire assez considérable.

On craint aussi que les faillites déclarées jusqu'à présent n'entraînent, à cause de leur importance, des sinistres qui viendront frapper le petit commerce.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un certain nombre d'ingénieurs du service de la navigation, aujourd'hui chargés de la police de la pêche fluviale, viennent d'adresser à l'administration des réclamations relativement à l'insuffisance du personnel dont ils disposent. Les délits de pêche qui présentent le plus de gravité, au point de vue de la destruction du poisson, sont : premièrement, les empoisonnements, et, en second lieu, l'emploi des filets prohibés par la loi. Ces sortes de pêches ont lieu généralement dans la nuit et échappent forcément à la surveillance des employés secondaires et chefs cantonniers, qui, ne résidant pas à proximité des divers cours d'eau, ne peuvent exercer une surveillance efficace, laquelle doit se concilier avec les exigences de leurs services sur les routes impériales et départementales. En conséquence, les ingénieurs exposent qu'il serait très-avantageux de faire surveiller la pêche, non-seulement par les agents du service, mais par les commissaires de police, les gendarmes et les gardes-champêtres.

et fatale de la maladie.

— On dit pourtant que le major Ornull est sur le point de l'épouser.

En formulant cette observation, Aurélia avait baissé la voix malgré elle; un secret frisson courut sur ses lèvres et les palpit. Le docteur poussa un petit éclat de rire méphistophélique.

— Et il l'épousera bien, n'en doutez pas. Que diable aussi! quand on a une pupille dotée de plus de cent mille rixdalers (4), et qu'on n'est pas trop mal conservé à quarante-cinq ans, je ne vois pas pourquoi on ne se l'adjugerait pas à soi-même. Vous connaissez le proverbe : Charité bien ordonnée...

— Fi! le major est déjà bien assez opulent.

— Assez opulent! Est-ce qu'on l'est jamais assez? Eh! ma chère dame, le monde se compose de deux sortes de gens : ceux qui veulent faire fortune et ceux qui ambitionnent d'augmenter celle qu'ils ont déjà faite. Ces derniers ne sont pas toujours les moins après au gain. Aux uns comme aux autres tous les moyens paraissent bons, surtout les moyens qui ne sont pas absolument réprouvés par la loi. Or, je ne sache aucune loi qui défende d'épouser une

Entin, ils proposent de multiplier les postes de gardes-pêche spéciaux, résidant sur les lieux mêmes, et d'intéresser ces agents à exercer une surveillance active en les faisant participer au produit des amendes prononcées par les tribunaux contre les délinquants, comme cela se pratique, d'ailleurs, pour la constatation des délits de voirie et de roulage ainsi que pour les délits de chasse.

Nous avons déjà annoncé, il y a quelque temps, que le projet de loi sur la pêche, qui va bientôt être présenté au Corps-Législatif, interdit la vente et le colportage du poisson en temps de frai. Cette mesure, sans laquelle toutes les autres resteraient inefficaces, était universellement réclamée depuis longtemps.

— L'émigration prend de grandes proportions parmi les classes agricoles, en Autriche, dans les provinces slaves. Chaque semaine, on compte de 50 à 80 personnes venant de la Bohême, particulièrement des cercles de Tabor et de Budweis, qui passent par Dresde et vont s'embarquer à Hambourg pour l'Amérique du Nord.

— Une usine de Lyon a reçu une commande de 300,000 kilogrammes de bandes d'acier pour faire des cerceaux de crinolines.

Ce chiffre, qui paraît tout d'abord exorbitant, est loin de représenter la majeure partie de l'acier employé pour les jupes des dames. Une seule maison de Paris vend annuellement 600,000 kil. de cerceaux d'acier.

Du reste, pour se faire une idée de ce commerce qui est né avec la mode des crinolines, on n'a qu'à calculer que chaque femme ou jeune personne possède au moins un ou deux jupons d'acier : chacun contient de 20 à 30 mètres de métal, qui pèsent en moyenne 500 grammes, soit un kil. d'acier par personne; et comme la population féminine adulte de la France s'élève bien à 12,000,000 d'âmes, ce sont 12,000,000 de kil. d'acier qui sont mis tous les ans au service de la plus belle moitié du peuple français.

Si l'on joint à ce chiffre celui des kilogrammes d'acier employés par les crinolines allemandes, anglaises, russes, etc., on pourra se faire une idée de l'immense industrie créée par cette mode que l'on a tant attaquée, et l'on viendra peut-être à la protéger comme un intérêt social.

Chronique Locale.

Nous lisons dans le *Conciliateur de Brive* un article que nous sommes heureux de reproduire sur M. l'abbé Roques, qui vient d'être appelé à la direction du collège de Saumur :

« La nouvelle, qui a annoncé le départ de M. le principal, a produit une pénible impression parmi ceux qui l'ont connu pendant le peu de temps qu'il a eu à diriger notre collège.

phthisique, de tester en sa faveur, d'obtenir par réciprocité qu'elle vous lègue ses biens, et d'en hériter à coup sûr après quelques mois de mariage.

— Ah! docteur, vous calomniez le major Ornull.

— Je ne crois pas qu'on puisse calomnier le genre humain, ma chère cliente. La bonne opinion que vous avez du monde fait peu d'honneur à la perspicacité de votre esprit, mais en revanche elle donne la plus haute idée de la droiture et de la noblesse de vos sentiments. Vous jugez sans doute le major Ornull d'après vous-même, et vous êtes vraiment trop bonne pour lui.

Et le regard étrangement sarcastique de Savarus entraînait comme une pointe aiguë dans la conscience d'Aurélia. Elle détourna les yeux en dépit de l'aplomb qui la caractérisait, et se mordit les lèvres avec impatience jusqu'au sang.

— Pourquoi, demanda-t-elle brusquement, n'empêchez-vous pas ce mariage de s'accomplir? Pourquoi n'avertissez-vous pas secrètement Wilhelmine Aurich des intentions que vous supposez à son tuteur?

— Est-ce que cela me regarde? Je me suis fait spectateur de cette tragi-comédie qu'on appelle la vie, non acteur, sauf le cas d'ordonnance et de bis-

« Jeune encore, M. l'abbé Roques joint à une activité et à un zèle exceptionnels, une érudition qui le place haut dans le corps enseignant. Notre collègue n'a pas décliné sous sa direction; loin de là, il a marché cette année à la tête de tous les autres établissements du ressort académique.

« C'est pour nous un devoir, et nous nous en acquitons avec plaisir, de rendre ce faible témoignage de justice à M. l'abbé Roques, qui est sincèrement regretté. »

Les jeunes Arabes qui, servant dans l'escadron de spahis naguère encore détaché à Paris, avaient été envoyés à la ferme impériale de Grignon, près de Versailles, pour y suivre un cours d'agriculture, sont arrivés jeudi dernier à Paris, le cours agricole qu'ils ont suivi pendant l'espace de six mois étant terminé.

Ces jeunes gens, élèves du collège français-arabe, parlent et écrivent correctement notre langue; ils sont tous pourvus du grade de brigadier. Ils ont été dirigés sur l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, où ils ont déjà suivi les cours d'équitation en usage dans cette Ecole, de sorte qu'ils ne devront plus y faire qu'un court séjour avant de retourner en Algérie. Ils rejoindront les corps auxquels ils appartiennent avec le grade de maréchal-des-logis.

La Cour de cassation a jugé qu'un cabaret qui, passé l'heure réglementaire, n'est fermé qu'au loquet, présente une contravention, le loquet ne constituant pas une fermeture suffisante.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 septembre 1864, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée à ajouter à son Tarif spécial D n° 17, applicable au transport des engrais, le prix de 6 fr. 25 c. par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris, pour le transport de Saumur au Mans, et vice-versa, de divers engrais dénommés (boue, cendre, etc.)

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Constitutionnel*, sous la signature Paulin Limayrac, combat les partis extrêmes qui ne voient dans la convention que le pouvoir temporel et l'abandon de Rome. « La convention, » dit-il, sera exécutée dans sa lettre et son esprit. En pensant autrement, la presse » ultra-italienne fait une sanglante injure au » roi d'Italie, comme la presse cléricale fait » une sanglante injure au pape. »

New-York, 1^{er} octobre. — Des forces confédérées considérables ont envahi le Missouri.

touri, bien entendu. Vous ne réfléchissez pas d'ailleurs que, pour prévenir utilement Wilhelmine, il faudrait lui révéler sa position; et, en vérité, le remède serait pire que le mal.

— Vous avez raison, docteur; je ne songeais pas à cet inconvénient, dit Aurélia d'un air pensif. En définitive, reprit-elle délibérément, que la fortune de cette jeune fille aille au major Ornull ou à quelque collatéral qui ne vaut sans doute pas mieux que lui, qu'importe? En conscience même, ses droits sont moralement les plus légitimes; il prend soin d'elle depuis quatre ans, il l'entoure de tendresse, de sollicitude, et il fera bien de recueillir pieusement sa succession.

— Oh! oh! pieusement! ricana le docteur; pieusement... joli mot. Mille paradis! vous avez une phraséologie de sainte, ma belle dame : on voit bien que vous êtes un ange!

— Docteur, vous êtes un démon, répliqua la jeune veuve d'une voix aigre-douce et avec une irritation concentrée.

(La suite au prochain numéro.)

En Géorgie, les confédérés font des démonstrations sur les derrières de l'armée de Sherman.

Les avis de Virginie signalent un double mouvement opéré par l'aile gauche et l'aile droite de Grant, qui se sont avancées sous les ordres de Warren et de Meade et ont emporté les lignes ennemies.

Deux corps fédéraux sont en marche sur Richmond.

Les opérations sur la rive septentrionale du James River ont réussi. Shéridan continue d'avancer.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 10 septembre au 7 octobre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare.	»	»	»	»	5	»	8 19	»	13 45
2	Morisseau.	»	»	»	»	1 10	»	10 36	»	3 50
3	Touchet.	»	»	»	»	5	»	2 29	»	52
4	Poisson.	»	»	»	»	2 9	»	14 39	»	13 74
5	Groleau (1).	»	»	»	»	»	»	10	»	3 49
6	Lanier.	»	»	»	»	4	»	2 17	»	1 28
7	Corbinau (2).	»	»	»	»	1 11	»	11 41	»	5 81
8	Séchet.	»	»	»	»	3	»	1 31	»	9 44
9	Proureau.	»	»	»	»	5	»	4 15	»	4 21
10	Chalot.	»	»	»	»	3	»	16	»	3 28
11	Pallu (3).	»	»	»	»	7	»	20	»	4 8
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	11 11
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 5
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 6
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 7
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 6
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 7
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	7 11
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	17 13
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 5
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 4
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	3 5
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 6

- (1) Un veau refusé pour défaut de poids.
(2) Deux moutons refusés pour défaut de qualité.
(3) Un mouton refusé pour défaut de qualité.

Nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs la nouvelle souscription que viennent d'ouvrir MM. Firmin Didot frères, au *Dictionnaire de la Conversation*. Le prompt écoulement de cet important ouvrage a permis à ces éditeurs d'offrir de nouveaux avantages aux personnes qui souscriront à cette nouvelle édition avant le 31 décembre. Ceux-là seulement recevront comme PRIME GRATUITE le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 forts volumes, grand in-4, dont le prix est de 36 fr.

A l'approche du 1^{er} janvier, il n'est pas d'ouvrage qu'on ne soit plus désireux de recevoir. Il jouit d'une réputation justement méritée et le rapide enlèvement des éditions parues dispense d'insister sur son importance. Les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire, tout y est traité par des hommes de talent bien connu. Chacun voudra donc prendre ses dispositions pour offrir cet ouvrage en étrennes au 1^{er} janvier prochain : ce sera joindre l'utile à l'agréable.

La souscription est ouverte, à Saumur, chez Paul Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir. (Voir aux annonces.)

BULLETIN FINANCIER.

Les affaires ont été s'amointrissant cette semaine, et la spéculation s'est abandonnée à un découragement qui n'a fait que croître jusqu'à la liquidation. Le cours de la rente a fléchi à 65-85, et elle a perdu aussitôt son report; les offres ont afflué en même temps, et d'une manière toute spéciale sur l'Emprunt italien. Il est tombé un jour à 66-60 et s'est relevé à 67 fr.

Les affaires ont eu peu d'activité sur le Crédit mobilier. Il est tombé à 983 en liquidation. On ne voit

(1) Le rixdaler vaut 4 francs 58 centimes.

généralement pas de hausse sur cet effet, et l'on s'inquiète du dividende de l'exercice courant qui ne sera pas très-élevé, s'il faut en juger par la dépréciation qu'ont subie toutes les valeurs qui relèvent du Crédit mobilier.

Les Sociétés de crédit se maintiennent assez bien. La Banque de France, le Crédit foncier, le Crédit industriel et le Comptoir d'Escompte sont très-fermes. Les emplois lucratifs d'argent ne font pas défaut aux capitaux, et les maisons de banque n'ont que l'embaras du choix. C'est pourquoi les vendeurs ont bien mal pris leur temps pour s'attaquer à la Société générale qui a fait d'excellentes affaires cette année, rien qu'en profitant des circonstances. Ils expient, par un déport de 5 fr., leur témérité.

Les chemins de fer donnent lieu à peu d'affaires. Les cours ont fléchi sur la plupart de ces valeurs. Le Lyon est recherché à cause du coupon de 25 fr. qu'il aura à toucher au mois de novembre. Les vendeurs, ne trouvant pas de titres, ont fait monter le Séville-Cadix de 50 fr. en liquidation.

Les valeurs industrielles sont calmes. On a coté cette semaine au parquet les actions des Moteurs Lenoir, qui sont demandées à 5 fr. au-dessus du pair, soit à 505. On parle de l'émission prochaine des obligations du chemin de fer et des houillères de Pelayo (Espagne).

L'Emprunt mexicain est à 51 1/2, coupon de 5 fr. détaché. — J. Paradis.

Marché de Saumur du 8 Octobre.

Froment (l'hectol.)	16 07	Huile de lin.	52 —
2 ^e qualité,	15 45	Paille hors barrière	40 36
Seigle.	9 50	Foin . . . id.	83 33
Orge	8 —	Luzeine (les 750 k)	91 26
Avoine anc. (entrée)	8 87	Graine de tréfle . .	112 —
Fèves	12 —	— de luzerne.	105 —
Pois blancs . . .	27 20	— de coiza.	30 —
— rouges	27 20	— de lin	27 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	60 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis .	52 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	60 à 75
Id.	2 ^e id.	50 à 55

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., env. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	48 à 50
Id.	2 ^e id.	45 à 48
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	45 à 48
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1863.	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	38 à 40
La Vienne, 1863.	1 ^{re} id.	32 à 36
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1863.	1 ^{re} id.	80 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à 200
Id.	2 ^e id.	120 à 150
Varrains, 1863.	1 ^{re} id.	70 à 80
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1863.	1 ^{re} id.	70 à 80
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	68 à 70
Id.	2 ^e id.	60 à 65

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, située à Villebernier, avec cour et jardin, occupée par les époux Jacques Poirier.

S'adresser à M. POIRIER, ou M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Quarante-deux ares de vigne, au Clos-Poinson.

Quinze ares de vigne, aux Galmoises.

S'adresser audit notaire. (426)

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué (Maine-et-Loire).

A VENDRE

En totalité ou par lots,

La superficie de 500 hectares environ de BOIS-TAILLIS ET FUTAIES, faisant partie de la forêt de Brignon, située communes de Neuil-sous-Passavant, Bouillé-Loretz et Saint-Pierre-à-Champ.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e CESBRON;

Et, pour visiter les lieux, à M. Julien RABOUIN, garde à Foie, près Neuil-sous-Passavant. (422)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE CHEVAUX RÉFORMÉS Provenant de l'École Impériale de Cavalerie de Saumur.

Le 15 octobre courant, à midi, par le ministère du Receveur des Domaines, il sera procédé, au manège des Écuyers de l'École de Cavalerie de Saumur, à la vente aux enchères publiques de 17 chevaux réformés provenant de l'École de Cavalerie.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

Le Receveur des Domaines, (456) ROBERT.

A VENDRE

Un bon petit CHEVAL de selle et de cabriolet, âgé de 5 ans. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDRAU.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

Mlle CAMILLE LEPINE,

Rue du Petit-Maure, n° 3.

Ancienne ouvrière de M^{me} MATHIEU,

A l'honneur de prévenir les Dames qu'elle se charge de la confection des Crinolines et Jupons, en tous genres, à des prix très-modérés.

UN HOMME d'un âge mûr désirerait donner des leçons à domicile, concernant les matières suivantes : grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

AU GAGNE-PETIT.

A LA PETITE MARIE-LOUISE

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M^{re} Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-modérés,

SAVOIR :

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts 2 »

Repassage des montres cylindre 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

La Poupée Modèle,
JOURNAL

DES PETITES FILLES

LA POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements. On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 1; A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET; DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, DE LÉGER NOËL, ETC.

Mise en vente de la 12^e édition de

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,

Mise à la portée de toutes les intelligences pour être apprise SANS MAÎTRE.

Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes-courants, des Comptes en participation; du Change sur toutes les places; du détail des opérations de Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS DE LÉGISLATION COMMERCIALE; du Formulaire de tous les Actes commerciaux depuis la facture jusqu'à l'acte constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Contentieux commercial, adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'École du Commerce et des Arts de Paris;

Par Louis DEPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux, Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8° de 824 pages. PRIX : 7 fr. 50 c. pour Paris;

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

PRIME D'ENCOURAGEMENT.

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 OCTOBRE.			BOURSE DU 10 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 25	»	» 05	65 20	»	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	92 40	»	» 40	91 90	»	» 50
Obligations du Trésor.	435	»	» 1 25	435	»	»
Banque de France.	3390	»	» 5	3395	»	» 5
Crédit Foncier (estamp.).	1185	»	» 10	1180	»	» 5
Crédit Foncier colonial	»	»	»	605	»	»
Crédit Agricole	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	747 50	»	» 7 50	735	»	» 12 50
Crédit Mobilier.	920 50	»	» 37 50	915	»	» 5
Comptoir d'esc. de Paris.	955	»	» 5	950	»	» 5
Orléans (estampillé).	830	»	» 10	840	»	» 10
Orléans, nouveau	760	»	» 7 50	767 50	»	» 7 50
Nord (actions anciennes).	975	»	» 10	975	»	»
Est.	491 25	»	» 3 75	491 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	900	»	» 5	898 25	»	» 1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	612 50	»	» 5	605	»	» 7 50
Ouest	497 50	»	» 2 50	492 50	»	» 5
C ^e Parisienne du Gaz.	1590	»	» 30	1585	»	» 5
Canal de Suez	455	»	»	447	»	» 7 50
Transatlantiques.	525	»	» 10	530	»	» 5
Emprunt italien 5 0/0.	66 30	»	» 10	66 25	»	» 05
Autrichiens	430	»	» 5	432 50	»	» 2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	510	»	» 10	517 50	»	» 7 50
Victor-Emmanuel	345	»	» 1 25	343 75	»	» 1 25
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains.	316 25	»	» 1 25	312 50	»	» 3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	567 50	»	» 12 50	563 75	»	» 3 75
Saragosse	470	»	» 5	470	»	»
Séville-Xérès-Séville	430	»	» 5	426 25	»	» 3 75
Portugais	290	»	»	290	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	303 75	»	»	305	»	»
Orléans	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	297 50	»	»	292 50	»	»
Ouest	286 25	»	»	283 75	»	»
Midi.	286 25	»	»	286 25	»	»
Est.	290	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.